



AMBASSADE DE FRANCE EN ALLEMAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Décision portant nomination des membres de la commission consultative paritaire locale n°2 de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en ALLEMAGNE

L'ambassadeur,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.452-1 à L.452-10 et D.911-41 à D.911-52 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligation des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu décret n°2002-22 du 4 janvier 2002 modifié relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2022 relatif aux commissions consultatives paritaires centrales et locales à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022 ;

Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 de proclamation des résultats de la consultation des personnels du 1^{er} au 8 décembre 2022, en vue de déterminer les organisations syndicales habilitées à les représenter au sein de la commission consultative paritaire locale n°2 de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en **ALLEMAGNE** ;

Vu le courrier de la FSU - SNES Allemagne du 03 septembre 2024

Vu le courrier de l'UNSA - Education Allemagne du 03 septembre 2024

Sur proposition du conseiller de coopération et d'action culturelle ;

DECIDE :

Article 1 – La commission consultative paritaire locale n°2 de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en **ALLEMAGNE** est composée, pour l'année scolaire 2024-2025, ainsi qu'il suit :

Cinq représentants de l'administration :

Titulaires	Fonction
MICHELON Thomas	COCAC
BOUSQUET Chantal	COCAC adjointe
BURGER Florence	Provisseure Lycée Franco-Allemand de Hambourg
CORNU François	Provisseur Lycée français de Berlin
HOUILLE Alain	Provisseur Lycée Jean Renoir de Munich

Suppléant.e.s	Fonction
BERTRAND Stéphanie	Secrétaire générale Lycée français international Victor Hugo de Francfort
DANIEL-RISACHER Nathalie	Provisseure adjointe Lycée français international Victor Hugo de Francfort
DILLENCHNEIDER François	Provisseur Lycée français international Simone Veil de Düsseldorf
PARDO Sylvain	Provisseur Lycée français international Victor Hugo de Francfort
RUBIO Miguel Angel	Provisseur Lycée Franco-Allemand de Fribourg

Cinq représentants du personnel :

Titulaires	Organisation syndicale
DEGUILHEM Nadège	FSU-SNES Allemagne
FOLKE Eve	FSU-SNES Allemagne
ILLIANO Sébastien	FSU-SNES Allemagne
RICHEUX Stéphane	FSU-SNES Allemagne
GUINEMER Adrien	UNSA-Education Allemagne

Suppléant.e.s	Organisation syndicale
ROCHE Séverine	FSU-SNES Allemagne
DAVAUD Colas	FSU-SNES Allemagne
LETOURNEL Josselin	FSU-SNES Allemagne
NIVIERE Julien	FSU-SNES Allemagne
HAUSMANN Hélène	UNSA-Education Allemagne

Article 2 – M. Thomas MICHELON est nommé président de la commission. En cas d'empêchement, la présidence est assurée par un membre représentant de l'administration à la commission, titulaire ou suppléant, désigné par le chef du poste diplomatique.

Article 3 – La présente décision sera affichée dans les locaux du service de coopération et d'action culturelle et dans les établissements relevant de l'AEFE.

Fait à Berlin, le 19 septembre 2024


L'Ambassadeur